



194, route de la Mairie
76840 Hénouville

Téléphone : 02 35 32 02 07

Courriel : mairie.henouville@orange.fr

61-2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objets	Dates	Le conseil municipal		
		En exercice	Présents	Votants
Convocation	28/11/2024			
Affichage	28/11/2024	15	12	15
Réunion	05/12/2025			

L'an deux mille vingt-quatre, **le jeudi cinq décembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ROYER, Maire.

Étaient présents : Jean-Marie ROYER, Jean-Paul THOMAS, Delphine FERABOLI-LOHNHERR, Sylvain HAMEL, Sylvie HUONNIC, Giovanni MASO, Gérard LAILLIER, Laure LANGLOIS, Marie-Aude CHUPIN, Emmanuelle ROGER-GALERNE, Kévin BATUT et Sylvain PARIS.

Absent(e)s excusé(e)s : Olivier LANGLOIS, Philippe COQUEREL, Jean-Carlos BERTIN.

Pouvoirs : Olivier LANGLOIS à Marie-Aude CHUPIN, Philippe COQUEREL à Jean-Paul THOMAS, Jean-Carlos BERTIN à Jean-Marie ROYER.

Absents :

Secrétaire de séance : Sylvain HAMEL.

Budget 2025 : Revalorisation des tarifs des salles municipales.

N°61-2024

Rapporteur : Monsieur Sylvain HAMEL.

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal du conseil municipal en date du 25 mai 2020, portant délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération 56-2019 du Conseil municipal d'Hénouville en date du 05 juin 2019 établissant les tarifs 2019,

Vu la délibération 68-2020 du Conseil Municipal d'Hénouville, en date du 17 décembre 2020, portant sur les modalités de la révision annuelle des tarifs,

Afin d'adapter les services rendus aux usagers au plus près du coût actuel, il est proposé de revoir les tarifs appliqués annuellement pour les tarifs des salles et fournitures diverses lors du dernier conseil annuel, en tenant compte de l'évolution positive du coût de la vie édité par l'INSEE.

A cet effet, il sera pris en compte les trois éléments suivants :

1. Le montant en cours de la prestation
2. Le montant INSEE hors tabac du trimestre de référence (1^{er} trimestre année N-1, soit février 2022), un indice de 108,14,
3. Le montant INSEE hors tabac du trimestre de l'année qui précède l'augmentation (soit 1^{er} trimestre 2024 – mars 2024) soit un indice de 118,4.

$$\frac{\text{Montant en cours} \times \text{Indice INSEE}}{\text{Indice INSEE N-1}} = \text{Nouveau montant}$$

Location de salle	Hénoouvillais 2024	Hénoouvillais 2025	Hors commune 2024	Hors commune 2025
Salle Thomas Pesquet				
une journée été (déjeuner)	507	518	982	1003
une journée hiver (déjeuner)	609	622	1086	1109
deux jours été	665	679	1272	1299
deux jours hiver	790	807	1407	1437
vin d'honneur été	401	410	782	799
vin d'honneur hiver	478	488	864	882
Salle Gargantua				
une journée été (déjeuner)	164	168	283	289
une journée hiver (déjeuner)	220	225	339	346
deux jours été	253	258	307	314
deux jours hiver	307	314	361	369
vin d'honneur été	82	84	115	117
vin d'honneur hiver	110	112	147	150
Maison des associations				
une journée été (déjeuner)	149	152	197	201
une journée hiver (déjeuner)	184	188	230	235
deux jours été	230	235	274	280

deux jours hiver	288	295	330	337
vin d'honneur été	75	77	125	128
vin d'honneur hiver	92	94	145	148
Salle Hector Malot				
une journée été (déjeuner)	316	323	379	387
une journée hiver (déjeuner)	379	387	453	463
forfait week end été	384	392	505	516
forfait week end hiver	439	448	549	561
vin d'honneur été	218	223	344	351
vin d'honneur hiver	299	305	405	414

Location de vaisselle	Tarif location 2024	Tarif location 2025	Tarif casse ou perte 2024	Tarif casse ou perte 2025
Couvert complet comprenant : 2 assiettes plates, 2 assiettes à dessert, 1 fourchette, 1 couteau, 1 cuillère à café, 1 verre à vin, 1 verre à eau, 1 verre apéritif, 1 flute ou coupe à champagne, 1 tasse et 1 soucoupe à café.	1,64	1,68	/	/
Éléments en supplément				
Assiette plate	1,58	1,61	3,06	3,13
Assiette dessert	1,05	1,07	2,73	2,79
Tasse à café + soucoupe	1,58	1,61	2,74	2,80
Couverts à salade (forfait) comprenant : 10 fourchettes, 10 cuillères à soupe et 10 couteaux	6,32	6,46	1,63	1,66
Verres : eau, vin, champagne, apéritif	0,79	0,81	1,63	1,66
Corbeille à pain inox	3,66	3,74	4,23	4,32
Location de table(s)	4,38	4,47	105,26	107,51
Location de chaise(s)	1,11	1,13	36,85	37,64
Location de module(s) de podium pour intérieur salle (surface d'un module = 2m ² avec un maxi de 36m ²)	40	40,86	1052,89	1075,42

*Le montage et le démontage étant assuré par les agents de la collectivité.

Cette délibération annule et remplace toutes les précédentes délibérations municipales prises dans le cadre de l'octroi, l'attribution et la location des salles municipales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède au vote :

V O T E	
Contre	
Abstention	
Pour	15

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Ainsi délibéré les jours, mois et ans que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le 06 décembre 2024

Le Maire

Jean-Marie ROYER

